

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/121 DU 03 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 Décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 Septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 Avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 Novembre 2011 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

M

4

C